



Optimisation fiscale. J.-J. Urvoas justifie le report d'un amendement « vertueux »

Le député Jean-Jacques Urvoas a répondu à Henri Guillou d'Attac via son blog.

Au nom d'Attac, Henri Guillou avait écrit à Jean-Jacques Urvoas pour dénoncer le rejet par l'Assemblée nationale d'un amendement permettant de lutter contre l'optimisation fiscale des entreprises (Le Télégramme du 18 décembre). Jean-Jacques Urvoas lui répond indirectement via son blog. « Dans la nuit du 15 au 16 décembre, l'Assemblée nationale a rejeté un amendement qui aurait contraint les entreprises françaises à diffuser des données stratégiques sur leur activité dans chacun des pays où elles sont implantées, explique le député de Quimper. Ce que l'on appelle le "reporting public" vise à permettre la mise en oeuvre d'un contrôle citoyen sur les informations en question, dont la publicité, par son caractère dissuasif, est appréhendée comme un levier essentiel dans la lutte contre l'évasion fiscale ». « Autant dire qu'un tel mécanisme, si louable et vertueux, est de nature à recueillir l'assentiment général, et nul besoin de préciser qu'à titre personnel j'y suis tout à fait favorable.

Pourquoi alors ne l'avons-nous pas adopté ? Uniquement pour des raisons d'opportunité ». « La Commission européenne, de son côté, a en effet engagé un travail de fond sur ce dossier. Une étude d'impact sur le reporting public doit lui être remise dans quelques semaines et aboutir à la rédaction, courant 2016, d'une directive qui s'appliquera très vite à l'ensemble des pays de l'Union. **Si la France décide unilatéralement d'agir seule dès aujourd'hui, si seule elle impose aux quelque 8.000 entreprises nationales concernées de rendre publiques des informations très sensibles, que les sociétés étrangères pour leur part ne seront pas tenues de communiquer, le risque est grand alors de nuire à leur compétitivité dans un environnement international extrêmement concurrentiel.** Dans l'intérêt de notre économie, encore si fragile, il paraît donc plus prudent et plus sage de progresser au rythme fixé par la Commission européenne. Somme toute, ce n'est sans doute l'affaire que de quelques mois... ».

© Le Télégramme <http://www.letelegramme.fr/finistere/quimper/optimisation-fiscale-j-j-urvoas-justifie-le-report-d-un-amendement-vertueux-23-12-2015-10899668.php#c2jXgr8y1gYFtUPt.99>